

CENTRE REGIONAL POUR L'EAU POTABLE ET
L'ASSAINISSEMENT A FAIBLE COUT

**MÉTHODOLOGIE DE PROMOTION
DU SECTEUR PRIVÉ EN APPROVISIONNEMENT
EN EAU POTABLE, HYGIÈNE ET
ASSAINISSEMENT**

- Synthèse de l'état des lieux au Bénin, au Burkina, au Mali, au Sénégal et au Togo
- Axes d'intervention du CREPA dans les pays du réseau
- Approche méthodologique

RAPPORT D'ETUDE

© CREPA. Mai 2008

ISBN 978-2-917070-03-1

CREPA Siège

03 BP 7112 Ouagadougou 03 – BURKINA FASO

Tél. : (226) 50 36 62 10/50 36 62 11

Fax : (226) 50 36 62 09

e-mail : crepa@fasonet.bf

e-mail : reseaucrepa@reseaucrepa.org

Site Web : www.reseaucrepa.org

SOMMAIRE

ABREVIATIONS	4
PREFACE.....	7
1. INTRODUCTION	8
2. SITUATION ACTUELLE DU SECTEUR PRIVE EN AEPHA DANS LES PAYS CIBLES	9
2.1 LES DOMAINES ET LA TYPOLOGIE DES OPERATEURS.....	9
2.1.1. Les sociétés privées de distribution d'eau potable et/ou d'assainissement.....	9
2.1.2. Les petits opérateurs privés d'eau potable et/ou d'assainissement.....	11
2.1.3. Les bureaux d'études	12
2.1.4. Les entreprises de travaux et de fournitures	12
2.2. LES CONTRAINTES.....	13
2.2.1. Les contraintes du secteur public.....	13
2.2.2. Les contraintes propres au secteur privé.....	13
2.3. LES ATOUTS ET LES OPPORTUNITES	14
2.3.1. Les atouts	14
2.3.2. Les projets d'appui	15
2.3.3. L'émergence d'associations professionnelles.....	17
2.4. LES BESOINS FORMULES.....	18
3. MUTATIONS EN COURS DANS LE CADRE D'INTERVENTION DU SECTEUR PRIVE	20
3.1. LE DESENGAGEMENT DE L'ETAT	20
3.2. LA DECENTRALISATION.....	20
3.3. LES REFORMES DES POLITIQUES SECTORIELLES DANS LE DOMAINE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.....	21
4. DYNAMIQUE STRATEGIQUE DU SECTEUR PRIVE EN AEPHA	22
5. ROLE ET PLACE DU CREPA EN MATIERE DE PROMOTION DU SECTEUR PRIVE EN AEPHA	24
5.1. LES CONSIDERATIONS STRATEGIQUES	24
5.1.1. La mission, le but et l'approche CREPA.....	24
5.1.2. Les expériences et les acquis du CREPA	24
5.1.3. Les moyens et perspectives institutionnelles du CREPA	25
5.2. LES GROUPES CIBLES STRATEGIQUES POUR L'ACTION DU CREPA.....	25
6. APPROCHE METHODOLOGIQUE DE PROMOTION DU SECTEUR PRIVE EN AEPHA.....	27
6.1. LES TYPES D'INTERVENTION ET LES PARTENAIRES.....	27
6.1.1. Le projet de démonstration	27
6.1.2. La formation.	31
6.1.3. L'appui à l'innovation et à la création.	34
6.2. POSITIONNEMENT DU CREPA SIEGE (CS) ET DES REPRESENTATIONS NATIONALES (RN).....	37
6.3. DEVELOPPEMENT DES CAPACITES D'ACTION DU CS ET DES RN	37
7. CONCLUSION	38
ANNEXES	39
ANNEXE 1 - BIBLIOGRAPHIE	39
ANNEXE 2 - LISTE DES PERSONNES RENCONTREES.....	40

FRSIT :	Forum de la recherche scientifique et de l'innovation technologique
FSD :	Fonds social de développement
GIE :	Groupement d'intérêt économique
IMF :	Institutions de micro-finance
MAHRH :	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources halieutiques
mini-AEP :	mini Adduction d'eau potable
MOS :	Maîtrise d'œuvre sociale
OCB :	Organisation communautaire de base
OMD :	Objectifs du millénaire pour le développement
ONEA :	Office national de l'eau et de l'assainissement
ONG :	Organisation non gouvernementale
PACI :	Projet d'appui à la création et à l'innovation
PADEAR :	Programme d'appui au développement du secteur eau et assainissement en milieu rural
PADSEA :	Programme d'appui au développement du secteur eau et assainissement
PAQPUD :	Programme d'assainissement des quartiers périurbains de Dakar
PASUB :	Projet d'appui aux services urbains de base
PdD :	Projet de démonstration
PHA :	Promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base (en milieu rural)
PME :	Petite et moyenne entreprise
Programme RESO :	Programme de valorisation des ressources en eau du sud-ouest
PPP :	Partenariat public-privé
PSA :	Planification stratégique de l'assainissement (en milieu urbain)
PTF :	Partenaires techniques et financiers
REFAID :	Réseau d'égouts à faible diamètre
RN :	Représentation nationale du CREPA
SAV :	Service après vente
SDGD :	Schéma directeur de gestion des déchets
SDLAEP :	Schéma directeur local d'AEP
SEDIF :	Syndicat des eaux d'Ile de France
SETOM :	Société d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères
SIBEAU :	Société industrielle béninoise d'équipement et d'assainissement urbain
SIS :	Structure d'intermédiation sociale
SPEC :	Structure pour la promotion de l'économie communale
TA :	Technologies appropriées
TCM :	Toilette à chasse manuelle
UEAEP :	Union des exploitants des adductions d'eau potable
USV :	Union des structures de vidange
UCGPOM :	Union communale des groupements de pré-collecte des ordures ménagères
VIP :	<i>Ventilated improved pit</i> (latrine améliorée à fosse ventilée)

ABRÉVIATIONS

ADAE :	Association pour le développement des adductions d'eau dans la région de Bobo-Dioulasso
AEP :	Adduction d'eau potable
AEPHA :	Alimentation en eau potable et assainissement
AEPHA :	Approvisionnement en eau potable, hygiène et assainissement
AEPS :	Adduction d'eau potable simplifiée.
AIRTAE :	Association pour l'innovation et la recherche technologique appropriée en environnement
ABEC :	Association des bureaux d'études et consultants du Bénin
ACP/CEE :	Afrique Caraïbe Pacifique/Communauté économique européenne
ANECA :	Association nationale des entreprises de construction des travaux publics et des activités connexes
AU :	Association d'utilisateurs
AUE :	Association d'utilisateurs de l'eau
BACB :	Banque agricole et de crédit du Burkina
BAD :	Banque africaine de développement
BEMSECR :	Bureau d'études multisectorielles et de recherche
BRS :	Banque régionale de solidarité
BTP :	Bâtiment et travaux publics
CAPSEA :	Composante appui au secteur privé intervenant dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement
CCEPA :	Cadre de concertation des organisations non gouvernementales et associations du secteur de l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement au Burkina Faso
CDG :	Centre de gestion
CET :	Centre d'enfouissement technique
CGPE :	Comité de gestion de points d'eau
CPE :	Comité de point d'eau
CREPA :	Centre régional pour l'eau potable et l'assainissement à faible coût
CS :	CREPA siège
DBO5 :	Demande biochimique en oxygène à 5 jours
DRACPN :	Direction régionale de l'assainissement et du contrôle des pollutions
DTSM :	Direction des services techniques municipaux
ENDA RUP :	Environnement et développement en Afrique – Relais urbain participatif
FAPOMA :	Fédération des associations de pré-collecte des ordures ménagères et d'assainissement
FAUEREB :	Fédération des associations d'utilisateurs de l'eau de la région de Bobo-Dioulasso.
FRD :	Foire régionale de développement

PREFACE

Cet ouvrage est la suite logique d'un projet de recherche sur le secteur privé initié par le CREPA dans le but d'intéresser les acteurs de ce secteur à la promotion de l'approvisionnement en eau, hygiène et assainissement (AEPHA) dans les pays membres du réseau.

L'un des objectifs de cette étude menée au Bénin, au Burkina Faso, au Mali, au Sénégal et au Togo, est d'inventorier les corps de métiers intervenant dans l'AEPHA et qui, à la faveur de leur dynamisation, pourraient être des sources potentielles de création d'emplois, participant ainsi à la lutte contre la pauvreté.

Le CREPA souhaite que les résultats de cette recherche contribuent à une meilleure connaissance du secteur privé dans l'AEPHA et, à travers les propositions qui sont formulées, facilite sa prise en compte et son implication véritable dans les efforts entrepris pour améliorer les conditions de vie des populations aussi bien dans les zones urbaines qu'en milieu rural.

Il ne fait également pas de doute que la promotion de l'AEPHA dans le secteur privé va concourir à l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement.

Le Directeur Général du CREPA

El Hadj Cheikh Tidiane TANDIA

1. INTRODUCTION

La promotion du partenariat public-privé (PPP) dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, hygiène et assainissement (AEPHA), est une des stratégies pour l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Dans le cadre de son programme de recherche de la phase V, le CREPA met un accent particulier dans la promotion et le renforcement des capacités des acteurs du secteur privé pour les rendre plus professionnels et plus opérationnels.

Dans cette perspective, le CREPA a entamé un processus de réflexion, de positionnement et d'action qui s'articule sur la préparation d'un état des lieux du secteur privé en AEPHA et la préparation d'une approche méthodologique de promotion de ce secteur..

L'étape relative à l'état des lieux a donné lieu à des missions de consultation locale au Bénin, au Burkina, au Mali, au Sénégal et au Togo sous la supervision des RN de ces pays.

Ces missions ont eu pour objectifs spécifiques de :

- Réaliser un état des lieux des opérateurs privés du secteur AEPHA dans chaque pays du réseau CREPA ;
- Mener une étude diagnostique sur l'organisation du secteur privé de l'AEPHA mettant en exergue les rapports formels et informels existant entre, d'une part, les différents acteurs et les différents services publics spécialisés de l'AEPHA et, d'autre part, les administrations locales ;
- Identifier les mesures ou stratégies mises en place pour promouvoir les opérateurs privés du secteur de l'AEPHA.

Des rapports d'études ont été élaborés pour les différents pays et des pistes de stratégie de promotion du secteur privé ont été esquissées.

Cependant, le temps imparti à ces missions (moins de 14 jours), de l'avis général des consultants, a sans doute limité la portée de ce travail de base fondamental.

Le présent document fait le point de la préparation d'une proposition d'approche méthodologique de promotion du secteur privé en AEPHA sur la base des rapports pays. La mission de préparation a été conduite sous l'égide du CREPA Siège.

La méthodologie utilisée comprend, d'une part, l'exploitation des rapports pays et de la documentation pertinente et, d'autre part, l'organisation, au Burkina Faso et principalement à Bobo-Dioulasso, de rencontres et d'échanges avec des opérateurs privés du secteur AEPHA et d'autres acteurs engagés dans la thématique d'utilisation des prestations et/ou de promotion du secteur privé AEPHA¹.

En substance, ce document :

- Synthétise l'état des lieux à partir des rapports pays ;
- Identifie des axes d'intervention du CREPA pour la promotion du secteur privé dans les pays du réseau CREPA ;
- et propose une approche méthodologique de promotion du secteur privé en AEPHA.

¹ Voir en annexe la bibliographie et la liste des personnes rencontrées.

2. SITUATION ACTUELLE DU SECTEUR PRIVÉ EN AEPHA DANS LES PAYS CIBLES

2.1 LES DOMAINES ET LA TYPOLOGIE DES OPERATEURS

Le secteur de l'AEPHA est caractérisé par une pluralité d'acteurs. On peut en dénombrer six grandes catégories :

1. Les acteurs du secteur public ;
2. Les organismes internationaux ;
3. Les bénéficiaires ;
4. Les organisations non gouvernementales (ONG) ;
5. Les opérateurs du secteur privé ;
6. Les acteurs informels.

De quel opérateur privé parle-t-on ?

« On entend par secteur privé, tous les genres d'activités économiques relevant d'une propriété à dominante privée, qu'ils soient du secteur primaire, secondaire, tertiaire ou qu'ils soient du secteur formel ou informel ».

Il n'existe pas une définition standard des opérateurs privés intervenant dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement. Ce que l'on peut retenir c'est que « le secteur privé de l'AEPHA est constitué par l'ensemble des opérateurs qui ne sont pas dans le secteur public et qui exercent un métier relevant du domaine de l'AEPHA »

Dans le secteur de l'AEPHA, les opérateurs du secteur privé interviennent aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Ils sont représentés par les sociétés privées de distribution d'eau potable et/ou d'assainissement, les bureaux d'études/consultants, les entreprises de travaux et fournitures ainsi que les associations et ONG qui, à travers leurs différentes prestations de service, jouent un rôle d'appui/conseil et d'intermédiation sociale.

2.1.1. Les sociétés privées de distribution d'eau potable et/ou d'assainissement

Si la tendance actuelle n'est pas encore à la privatisation totale du secteur, on assiste néanmoins à l'émergence de diverses formes de partenariat public-privé.

Ces expériences font intervenir un partenaire "stratégique" qui est, en général, un grand groupe industriel du Nord, professionnel des services urbains. On peut citer les cas du Burkina, du Mali et du Sénégal.

Dans le domaine de l'assainissement, l'exemple de la Société industrielle béninoise d'équipement et d'assainissement urbain (SIBEAU) est à relever. Cotonou est la seule ville qui possède une station fonctionnelle de traitement des eaux usées domestiques et des boues de vidange des fosses septiques et des latrines. Cette station de traitement par lagunage a été construite par une compagnie privée présentée dans l'encadré ci-dessous.

Encadré 1 : Un opérateur privé dans le domaine de l'assainissement au Bénin

Nom du fournisseur de services : Station privée de traitement des boues, Société industrielle béninoise d'équipement et d'assainissement urbain (SIBEAU), Cotonou, Bénin.

Financement & assistance technique : Gouvernement béninois

Caractéristiques

- **Services :** Avec un personnel permanent composé de 3 directeurs, 3 superviseurs, 6 assistants et 54 travailleurs, plus de 200 travailleurs temporaires, la SIBEAU traite les déchets provenant des fosses septiques et possède ses propres véhicules et équipements de collecte. Depuis sa création, la société a effectué des travaux financés par la Banque mondiale sous contrat avec la municipalité (nettoyage des caniveaux, pavage des rues, collecte et évacuation des déchets solides ; y compris le compostage des déchets organiques des ménages).
- **Zone de service :** La SIBEAU collecte 240 à 300 m³/jour de boues qui sont traitées dans une station ayant une capacité de 180 m³/jour. La station de traitement a été conçue pour traiter les déchets de 300.000 résidents ; elle cherche actuellement à satisfaire un marché deux fois plus important en étendant sa station de trois à six bassins. La surface pour la construction d'un quatrième bassin est déjà disponible.
- **Technologies :** Les boues sont amenées par les véhicules de la SIBEAU et par ceux des autres entreprises de vidange. La SIBEAU procède à un traitement naturel par lagunage : Les déchets sont tout d'abord prétraités puis conservés dans un bassin anaérobie, et sont ensuite transférés vers deux autres bassins et séchés. Les bassins sont revêtus de béton pour assurer le confinement des effluents.
- **Coûts et financement :** La SIBEAU a démarré avec les ressources personnelles de l'entrepreneur. Les clients paient les collecteurs pour le service au moment du ramassage des déchets.

Innovations

La SIBEAU et dix autres vidangeurs ont formé une association qui a standardisé les procédures de collecte et les prix appliqués aux clients.

Contraintes majeures

- **Financières :** Les niveaux actuels des tarifs ne couvrent pas les coûts d'expansion ;
- **Opérationnelles :** La SIBEAU est, dans une certaine mesure, tributaire du dépotage des déchets par les autres vidangeurs privés.

Caractéristiques du marché

La société traite environ 60 % des déchets des latrines provenant de zones urbaines situées dans un rayon de 50 km, y compris Cotonou (600.000 habitants). Dans ces régions, environ 70 % des ménages utilisent des latrines privées, 20 % des latrines à l'extérieur de leur propre cour et 7 % utilisent des toilettes individuelles avec fosse septique.

Contexte

La société est née d'une petite initiative privée et a reçu une aide gouvernementale pour trouver un site approprié et obtenir l'autorisation des résidents du village pour la construction de la station.

Viabilité

Les tarifs augmentent périodiquement ; les tarifs actuels couvrent uniquement les coûts d'exploitation.

Développement

L'extension de la station en cours est une indication du développement de l'activité.

2.1.2. Les petits opérateurs privés d'eau potable et/ou d'assainissement.

Le secteur n'est pas l'apanage de grandes entreprises uniquement. Il fait intervenir aussi de nombreux petits opérateurs de l'économie sociale (associations) et du secteur informel qui assurent un service différencié, pour une clientèle aux besoins et aux revenus très divers.

Les opérateurs privés du secteur informel, par leur diversité, répondent plus finement à cette demande disparate que les grandes entreprises dont les services sont trop standardisés.

Ces acteurs apparaissent, dans presque toutes les études, comme étant particulièrement importants, bien que mal pris en compte par les politiques nationales.

Dans les quartiers périphériques et en milieu rural, la desserte en eau potable est assurée par différents acteurs : les pousse-pousse, les charretiers, les porteurs d'eau, les exploitants de puits traditionnels, les associations d'usagers d'eau et fermiers, les pompistes, les chefs de centre de mini-AEP, les groupements d'intérêt économique, les abonnés-revendeurs et les gérants de bornes-fontaines.

Dans le domaine de l'assainissement, les intervenants sont pour l'essentiel : les puisatiers, les vidangeurs manuels, les maçons constructeurs de fosses et puisards, les camions vidangeurs, les GIE et les associations et ONG.

Pour quelques uns de ces « ouvriers de l'ombre » on peut noter les caractéristiques suivantes :

Les pompistes : par le terme de « pompiste », nous désignons la personne chargée de faire marcher la station de pompage qui alimente l'adduction d'eau dans la plupart des petits centres. Pour assurer ces fonctions, le pompiste doit avoir des compétences en mécanique, en plomberie et en électricité. Au Sénégal, ces compétences sont souvent confirmées par une formation assez lourde (6 mois en détachement complet) assurée par l'administration ;

Les charretiers : Les charretiers transportent des volumes d'eau limités (200 à 600 litres), sur une distance de quelques kilomètres à partir des points d'approvisionnement. L'achat d'une charrette représente un investissement de départ non négligeable, réalisé souvent par un parent déjà installé en ville, qui loue ensuite la charrette ou la confie à un jeune parent. Le charretier type est jeune (moins de 25 ans), relativement peu éduqué et il ne bénéficie pas d'une forte considération sociale. C'est donc le strict contrepoint du gérant de borne-fontaine, âgé, éduqué et jouissant d'un statut de notable ;

Les gérants de bornes-fontaines en milieu urbain : C'est un métier relativement formel, puisque les gérants passent un contrat avec l'entreprise de distribution d'eau, mais, par son caractère formel, cette activité n'est pas complètement concurrentielle. La prise en gérance d'une borne nécessite souvent de payer des sommes assez importantes à la société de distribution d'eau : taxe d'ouverture, abonnement, avance sur consommation, et surtout impayés des gérants précédents ou de la municipalité qui exploitaient la fontaine ;

Les artisans-réparateurs : Les artisans réparateurs sont, dans leur majorité, des hommes qui ont été formés par les projets d'hydraulique villageoise, les structures d'appui à l'artisanat, les structures de l'Etat ou les ONG.

Ces dernières années, on a noté l'émergence de petits opérateurs privés de type commercial ou associatif dans le domaine de la gestion des mini-AEP ou AEPS.

Au Bénin et au Niger notamment, on a même pu noter l'existence d'investisseurs privés locaux en matière de mini-AEP.

2.1.3. Les bureaux d'études

Les firmes de consultance sont associées dans les programmes d'AEPHA pour les prestations suivantes :

- Elaboration de programmes/projets ;
- Etudes techniques et/ou financières de programmes/projets ;
- Montage de projets ;
- Maîtrise d'oeuvre de projets ;
- Animation, sensibilisation et formation ;
- Evaluation de projets.

Les bureaux d'études présentent un ensemble relativement homogène d'entreprises de petite taille mais qui apparaissent, de manière générale, relativement structurées.

De plus, un certain nombre de consultants individuels opèrent comme « free lance » en gardant un contact étroit avec les représentations des bailleurs de fonds et de certains bureaux d'études internationaux.

De façon générale, ces bureaux d'études ne disposent que de peu de ressources humaines permanentes. Ceci est dû à l'insuffisance du marché par rapport au nombre de bureaux d'études, et à son instabilité. Leur accès à un personnel ayant des qualifications de base ne semble pas poser de problèmes en tant que tel, mais ils se plaignent des difficultés à garder leur personnel spécialisé.

Les stratégies de développement des bureaux d'études et de conseils dépendent de leur nature. Pour les quelques bureaux d'études en voie de consolidation, la stratégie de développement semble s'orienter vers l'élargissement de leur domaine d'intervention afin de ne pas être limités à un seul domaine et de limiter les risques de dépendance d'un seul client.

La plupart des bureaux d'études offrant leurs services dans le sous-secteur de l'assainissement visent en priorité le marché urbain ; leurs compétences sont, en général, de type conventionnel (réseaux de collecte) et calquées sur les méthodes de conception des pays développés.

Rares sont les bureaux ayant une expertise avérée dans le domaine de l'assainissement autonome ou rural ; ces compétences sont plutôt concentrées dans les institutions académiques (université, CREPA) et les ONG.

2.1.4. Les entreprises de travaux et de fournitures

Les entreprises privées travaillent surtout pour les institutions étatiques, les établissements privés et pour les collectivités locales. Elles assurent des travaux de construction, de réhabilitation et d'entretien d'ouvrages d'AEPHA et fournissent des équipements. On les remarque également dans le secteur de la vidange des fosses septiques.

Les entreprises privées disposent d'un potentiel de moyens humains et matériels appréciables. Elles peuvent être scindées en deux grands groupes :

Les grandes entreprises et

Les petites et moyennes entreprises (PME) que l'on rencontre dans la réalisation de dispositif d'assainissement autonome, dans les travaux de branchement à l'égout ou au réseau d'eau

potable, dans la réalisation de réseau de petit diamètre et dans les travaux de construction de puits. La simplification des procédures de passation de marché a beaucoup favorisé l'émergence des PME.

2. 2. LES CONTRAINTES

Une étude réalisée dans le cadre du Programme d'appui au développement du secteur eau et assainissement (PADSEA) au Burkina Faso résume les contraintes majeures pour le développement et le renforcement du secteur privé ; elle peuvent être divisées en :

- Contraintes relevant du secteur public ;
- Faiblesses au niveau du secteur privé, particulièrement liées à la faiblesse des ressources internes des entreprises.

2.2.1. Les contraintes du secteur public

L'environnement macro-économique est peu favorable pour le développement du secteur privé : Les nombreuses réformes engagées ces dernières années, qui devraient permettre la mise en place de politiques économiques structurelles à moyen terme afin d'améliorer les prestations des services publics et de permettre au secteur privé de jouer pleinement son rôle de moteur du développement, ne produisent pas encore de résultats positifs dans ce domaine. Aussi le secteur privé continue-t-il de supporter les conséquences d'une fiscalité et d'une politique financière mal adaptées.

Le cadre juridique (fiscal et social) est mal adapté aux petits opérateurs privés.

2.2.2. Les contraintes propres au secteur privé

Faiblesse du capital des entreprises : le capital des entreprises du domaine de l'eau et de l'assainissement se limite, en général, au strict minimum pour permettre la survie de l'entreprise. Les raisons semblent être multiples. D'une part, les chefs d'entreprise ne considèrent pas leur entreprise comme objet de capitalisation de leur bénéfice du fait de l'irrégularité et de l'instabilité du marché du domaine de l'eau et de l'assainissement. Les investissements dans l'entreprise sont de ce fait, en général, uniquement et directement liés à des opportunités directes de marchés.

Faiblesse des capacités managériales des opérateurs privés : Il est souvent mentionné que les entreprises du secteur de l'eau et de l'assainissement souffrent de faiblesse dans leurs capacités de gestion. Cette faiblesse se manifeste par un ensemble d'obstacles pour les entreprises tels que : inadéquation des offres financières, gestion financière inadéquate, gestion inadéquate des stocks, entretien inadéquat des équipements de l'entreprise, gestion des contrats au jour le jour, etc. La faiblesse des capacités de gestion est considérée comme l'une des causes principales de la mauvaise économie des entreprises.

2.3. LES ATOUTS ET LES OPPORTUNITES

Chez les petits opérateurs privés en particulier, il existe des atouts dont il faut tenir compte.

2.3.1. Les atouts

Ces opérateurs peuvent :

- Offrir un service de proximité flexible, parfaitement adapté à la demande d'une clientèle diversifiée, insatisfaite des services standardisés qui lui sont proposés par les grands distributeurs d'eau ;
- Mobiliser dans le secteur informel le capital initial nécessaire pour financer la réalisation d'infrastructures importantes (réseaux de distribution, station de traitement, etc.) et se doter des équipements d'exploitation nécessaires (camions, pompes, etc.) ;
- Obtenir souvent un excellent taux de recouvrement des paiements pour le service de l'eau, même dans les quartiers réputés les plus difficiles ;

2.3.1.1. Les institutions de micro-finance innovent par des mécanismes adaptés dans le secteur eau et assainissement

Depuis longtemps, la mobilisation de l'épargne au niveau local a constitué un élément important pour la réalisation du développement communautaire.

Que ce soit la tontine, les prêts individuels à travers des usuriers, les épargnes communautaires, ou la mobilisation des ressources locales à partir des actions concertées, les sociétés ont pu sécuriser des fonds pour subvenir à leurs besoins quotidiens. Dans la plupart des systèmes de financement local souvent appelés micro-crédit, qui se sont développés en Afrique francophone, peu d'entre eux ont pu financer jusqu'à présent le secteur de l'eau et de l'assainissement. Aussi les structures de micro-finance actuelles n'offrent cette possibilité que si les conditions de garantie sont réunies par les bénéficiaires.

Les expériences développées par des ONG et agences du développement en Afrique (CREPA, ENDA RUP,...) ont tracé les voies pour une prise en compte des micro-crédits dans l'approvisionnement en eau et en assainissement.

L'expérience de CREPA Côte d'Ivoire a permis de :

- Abonner 300 ménages dans trois quartiers précaires ;
- Créer un fonds de garantie avec le remboursement de l'appui à l'abonnement qui était de 20 000 F CFA (tarif social) par ménage ;
- Mettre en place un mode de gestion efficient ;
- Mettre en place un comité de ménages pour le suivi des crédits.

Les résultats de cette étude ont montré que les ménages à faible revenu peuvent bénéficier directement et durablement du service public d'eau potable au même titre que les ménages à revenu moyen et élevé. Pour ce faire, ils doivent être largement informés et accompagnés, et chaque acteur impliqué dans la provision de l'eau gagne. L'expérience initiée en Côte d'Ivoire est déjà en promotion dans les autres pays membres du réseau CREPA.

ENDA RUP a développé à Rufisque, au Sénégal, un système de collecte des eaux usées (REFAID) dans les ménages. Le mécanisme de branchement au collecteur principal a été appuyé par un système de micro-crédit à travers un fonds communautaire d'assainissement (FOCAUP) qui assure une garantie auprès des caisses de micro-financement en vue d'inciter les nouveaux abonnés à souscrire un branchement.

La même expérience développée par les Centres nationaux CREPA du Mali et du Togo porte des fruits et la demande augmente d'année en année.

2.31.2. La décentralisation, une opportunité de développement des petits opérateurs privés

La décentralisation a favorisé l'émergence, à côté de l'Etat, de nouveaux acteurs dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable ainsi qu'une nouvelle répartition des rôles et des responsabilités. Ainsi, quatre acteurs principaux interviennent en matière de gestion du service de l'eau. Ce sont : l'Etat, les collectivités territoriales, les associations d'usagers de l'eau et les opérateurs privés. Cette réorganisation se caractérise essentiellement par :

Le transfert de compétence de maîtrise d'ouvrage aux collectivités territoriales ;

Une plus grande implication des usagers notamment dans le paiement des coûts récurrents et dans l'organisation de la gestion ;

L'exécution des prestations de services liées à la réalisation et à l'exploitation des systèmes d'approvisionnement en eau par le secteur privé.

Cette nouvelle répartition des rôles permet de dissocier les différentes fonctions, de favoriser un véritable partenariat entre les acteurs et positionne surtout le secteur privé comme moteur du développement local.

L'exemple de la commune de Natitingou au Bénin en est une illustration parfaite (<http://www.natitingou.org/spec/index.html>). Avec l'effectivité de la décentralisation au Bénin, le secteur privé et les autorités de la commune de Natitingou ont noué un partenariat en vue de promouvoir l'économie locale. Les différents acteurs ont créé la « Structure pour la promotion de l'économie communale » (SPEC), qui consacre le partenariat entre le secteur privé et le pouvoir politique local.

L'objectif de la SPEC est de créer les bases d'une économie locale dynamique et compétitive qui permette aux acteurs du secteur privé d'accroître leurs ressources et à la commune de valoriser ses potentialités économiques afin d'augmenter ses recettes, de promouvoir l'emploi et de créer des richesses. Pour relever ces défis, la SPEC a la vocation d'être un creuset d'échange et un cadre de concertation entre les différents acteurs économiques et la commune mais aussi de servir de facilitateur pour tout entrepreneur qui souhaite investir dans la commune.

2.3.2. Les projets d'appui

Les politiques et stratégies d'eau et d'assainissement adoptées par les différents pays mettent l'accent sur le développement dudit secteur à travers une concurrence loyale impliquant en même temps une obligation de renforcer ce secteur. Les encadrés ci-après illustrent les initiatives en la matière au Bénin et au Burkina Faso.

Encadré 2 : Résultats attendus du PADEAR au Bénin

4 résultats sont attendus :

Résultat 1 : « Les opérateurs privés ont reçu un appui-conseil et un suivi-encadrement (incluant la facilitation de l'accès aux crédits) »

Résultat 2 : « Les opérateurs privés ont été assistés par un médiateur dans leurs difficultés avec l'administration »

Résultat 3 : « Dialogue régulier entre les représentants des partenaires privés et publics dans le cadre de la détermination des lignes directrices de formation et l'approbation des demandes d'appui par les organisations professionnelles ».

Résultat 4 : « Les personnels des opérateurs privés et de l'administration ont été formés professionnellement de façon pertinente pour favoriser le développement du secteur privé »

Encadré 3 : Appui au secteur privé au Burkina Faso : La CAPSEA

La Composante appui au secteur privé intervenant dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement (CAPSEA) fait partie du PADSEA II et vient en appui à la stratégie de développement du secteur privé national. Cette composante est ancrée à la Direction des études et planification (DEP) du MAHRH et est supervisée par un Comité d'orientation.

La CAPSEA a pour but le renforcement de la qualité des prestations et le renforcement de la robustesse des opérateurs privés intervenant dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement, à travers deux volets :

- **Appui à la création d'un environnement favorable au développement du secteur privé.** Ce volet est directement pris en charge par la DEP et vise à améliorer les procédures d'acquisition de biens et services notamment en ce qui concerne :

- La visibilité et la régularité des marchés ;
- L'allotissement des marchés pour en réduire la taille ;
- Les délais de paiement (intérêts moratoires) ;
- Les procédures d'attribution de marché.

Appui à la promotion de la bonne gestion des opérateurs privés. Ce volet est mis en œuvre par un opérateur recruté sur appel d'offres, la Fondation Entreprendre, et s'articule autour de deux activités :

- des prestations de formation, dont le contenu est décidé par le secteur privé lui-même à travers un Comité paritaire dont la Fondation assure l'animation. Ces prestations doivent être cofinancées à hauteur de 20% par les bénéficiaires.
- des prestations d'appui-conseil et d'encadrement à la demande des opérateurs, notamment pour répondre aux appels d'offres publics ou privés. Ces prestations doivent être cofinancées à hauteur de 50% par les bénéficiaires.

2.3.3. L'émergence d'associations professionnelles

Dans plusieurs cas, les opérateurs d'un même métier se sont regroupés dans une association professionnelle pour faire valoir collectivement leurs préoccupations et défendre leur métier. On peut citer :

- L'Union des exploitants des adductions d'eau potable (UEAEP - Mali) ;
- L'Union des structures de vidange (USV - Bénin). ;
- L'Association des gérants de bornes-fontaines (Ouagadougou - Burkina Faso) ;
- L'Association des bureaux d'études et consultants du Bénin (ABEC) pour les bureaux d'études et de conseils ;
- L'Association nationale des entreprises de construction des travaux publics et des Activités Connexes (ANECA) pour les Entrepreneurs ;

Différentes structures de coordination des ONG, telles que la Fédération des ONG béninoises et le Réseau des ONG béninoises en Santé ONG ont également été constituées.

A Lomé, au Togo, la Fédération des associations de pré collecte des ordures ménagères et assainissement (FAPOMA) regroupe actuellement presque toutes les associations régulièrement constituées

La FAPOMA, par exemple, initie des partenariats avec des privés nationaux et internationaux dans le cadre du renforcement des compétences, des équipements et des capacités d'intervention. Elle recherche la professionnalisation de ses membres pour une meilleure gestion des ordures et une meilleure planification et gestion des structures mises en place. Ce qui leur permettra de devenir de vrais partenaires crédibles auprès des institutions de l'Etat et des partenaires privés.

On doit en particulier souligner l'intérêt qu'offre l'émergence d'organisations professionnelles (à l'instar de Cogeda et Collect-DSM à Cotonou) assurant elles-mêmes des fonctions de coordination entre les opérateurs d'un même maillon, d'appui à la professionnalisation (échanges, émulation, capitalisation des expériences), de représentation auprès des autres partenaires et pour des interventions d'intérêt général (campagnes de salubrité, etc.).

Ces associations peuvent jouer un rôle essentiel pour améliorer les pratiques professionnelles, promouvoir des innovations technologiques et mieux intégrer les opérateurs privés au service public. L'administration peut y contribuer en reconnaissant leur légitimité et en négociant avec elles les conditions d'exercice de l'activité.

Au Burkina Faso, par exemple, afin d'améliorer la coordination, l'efficacité et la visibilité de leurs interventions dans l'effort national de progression vers les OMD, les ONG oeuvrant en faveur de l'accès à l'eau potable et l'assainissement ont mis en place le Cadre de concertation des ONG et associations du secteur de l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement au Burkina Faso (CCEPA). Il s'agit, à travers cette structure, de corriger les insuffisances actuelles au niveau des ONG :

- L'absence de capitalisation d'expériences et de résultats : actuellement, il n'existe pas de centre de regroupement des informations et données sur les interventions des ONG.

- La variété d'outils opérationnels : Si les méthodes d'intervention des ONG sont bien rodées, il existe cependant un besoin de rationalisation des outils qui pourrait être pris en charge par le CCEPA
- La nécessité d'un meilleur dialogue entre le gouvernement et les autres partenaires et la nécessité aussi de mener des activités de plaidoyer : le CCEPA est un interlocuteur de référence pour le MAHRH et peut faciliter le renforcement de partenariats en faveur de ses membres.
- La nécessité d'un meilleur accès des ONG à l'information sur le cadre institutionnel, législatif et réglementaire : dans les entretiens tenus au cours de la présente étude, si les ONG reconnaissent que cette information existe, elles estiment qu'elle devrait être rendue plus accessible (séminaires, brochures, site Internet, etc.)
- La nécessité d'une base unifiée d'indicateurs de performances du secteur de l'eau potable et de l'assainissement.

Des opportunités de formations existent au CREPA même mais il faut les adapter au public-cible des opérateurs privés.

Pour différentes catégories d'acteurs, des formations spécifiques ont été réalisées et des approches pédagogiques appropriées ont été testées et adoptées. Plus spécifiquement, pour ce qui concerne le public-cible des opérateurs privés, les thèmes sont très variés : ils vont de la formation de maçons (aux techniques de construction) à la gestion d'une mini-entreprise et au marketing ; à la formation d'animateurs endogènes aux techniques et aux méthodes participatives, etc.

2.4. LES BESOINS FORMULES

Parmi les caractéristiques attribuées au secteur privé figurent le manque de compétence et de professionnalisme des opérateurs ainsi que les difficultés d'accès au financement en raison des exigences du secteur financier. Pour faire face à ces faiblesses, des besoins de renforcement de capacités des acteurs ont été formulés :

Les besoins de formation identifiés portent sur les thématiques suivantes :

- Les instruments économiques de la gestion ;
- La communication sociale ;
- La gestion participative ;
- Les principes, critères, indicateurs de gestion durable ;
- Le suivi de processus ;
- Le suivi et l'évaluation des projets ;
- Le suivi et le contrôle des normes et des règles ;
- La communication sociale.

Deux centres d'intérêt en matière de besoins en formation ont été observés qui concernent spécifiquement les ONG et associations. Le premier se rapporte au rôle de contre-pouvoir que les ONG et associations sont appelées à jouer pour promouvoir la bonne gouvernance. Le second est lié au rôle d'appui conseil.

Les besoins en formation suivants ont été énumérés pour permettre aux ONG de sonner efficacement l'alarme en cas de dysfonctionnements éventuels :

- La communication sociale
- Les techniques de lobbying
- Le métier d'observateur indépendant
- Les principes, critères, indicateurs, vérificateurs de gestion durable.

Dans le rôle d'appui conseil, les besoins en formation identifiés portent sur :

- La communication sociale ;
- La gestion participative ;
- La planification participative du développement local et la gestion des projets ;
- La gestion des conflits ;
- Le développement organisationnel ;
- La facilitation des processus.

3. MUTATIONS EN COURS DANS LE CADRE D'INTERVENTION DU SECTEUR PRIVÉ

L'évolution du contexte politique et du cadre macro-économique de ces 15 dernières années au niveau mondial, a conduit, dans les pays d'Afrique subsaharienne aussi, à faire du secteur privé dans ses différentes composantes, un des acteurs de premier plan pour la croissance et le développement.

Dans l'ensemble des pays de l'étude (Bénin, Burkina, au Mali, au Sénégal et au Togo) la dynamique globale du secteur eau et assainissement est sous l'impulsion de quatre facteurs :

- Le désengagement de l'Etat des activités productives et commerciales ;
- Le recentrage de l'Etat sur des fonctions régaliennes ;
- La promotion du secteur privé et enfin
- La décentralisation.

3.1. LE DESENGAGEMENT DE L'ETAT

En rappel, la plupart des pays ont engagé, depuis les années 90, de vaste programme de réformes économiques soutenu par les institutions de Bretton Woods (Fonds monétaire international et Banque mondiale) et l'ensemble de la communauté internationale avec pour objectif de poser les bases d'une économie fonctionnant sur les principes du marché et où le secteur privé serait le principal moteur de la croissance. Le secteur privé est ainsi placé au cœur des politiques de développement économique des pays africains. Deux facteurs contribuent à cette nouvelle approche : l'échec du développement économique sous l'impulsion du secteur public et la montée de la mondialisation.

3.2. LA DECENTRALISATION

La plupart des pays d'Afrique se sont lancés dans une décentralisation relativement forte du service de l'eau, avec le transfert de certaines compétences des services de l'État vers les communes. Celles-ci n'ont pas pour autant été dotées de ressources supplémentaires (notamment fiscales).

3.3. LES REFORMES DES POLITIQUES SECTORIELLES DANS LE DOMAINE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Dans tous les pays de l'étude, le secteur est engagé dans des réformes importantes dans la perspective de prendre en compte les nouveaux positionnements définis pour les différents acteurs et résumés, pour l'essentiel, dans le tableau ci-après :

Acteurs	Responsabilités
L'Etat	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prépare et veille à l'application de la législation. ▪ Définit et veille à l'application des normes de conception, de réalisation et d'exploitation des ouvrages. ▪ Apporte un appui/conseil aux collectivités locales. ▪ Planifie au niveau national le développement du service public de l'eau et de l'assainissement ▪ Aide au financement des grands investissements (+ éventuellement maîtrise d'ouvrage déléguée)
Le Conseil communal	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assure la maîtrise d'ouvrage. ▪ Elabore le plan de développement communal d'hydraulique et d'assainissement ▪ Délègue et contrôle la gestion des installations ▪ Veille au bon fonctionnement du service public de l'eau et de l'assainissement
Les usagers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participent à la conception et à la définition des modalités de gestion. ▪ Peuvent assurer la gestion en s'organisant en association. ▪ Paient le service.
Les exploitants (privés ou associatifs)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurent un usage rationnel et hygiénique de l'eau. ▪ Assurent la gestion du service. ▪ Assurent le développement du service
Les opérateurs privés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécutent des prestations de service liées à la réalisation et à l'exploitation des systèmes (études, travaux, maintenance, réparations, fournitures de pièces détachées, formation...) ▪ Assurent le suivi technique et financier et l'appui/conseil à la demande des communes.

4. DYNAMIQUE STRATÉGIQUE DU SECTEUR PRIVÉ EN AEPHA

Globalement, le tissu économique et social en Afrique subsaharienne est structuré autour d'un secteur traditionnel, d'un secteur moderne et d'un secteur informel. Les prospectives les plus avisées soulignent à cet égard, la perspective d'un développement des effectifs engagés dans le secteur informel, leur stagnation dans le secteur moderne et leur régression dans le secteur agricole.

Au stade actuel, le secteur eau et assainissement se développe sous l'impulsion de l'aide-projet à l'Etat ; ce qui permet d'animer un marché de biens et services essentiellement occupé par les opérateurs privés du secteur moderne (BTP, fournitures d'équipements et S.A.V, ingénierie) attributaires des marchés publics y relatifs.

Cependant, les difficultés de plus en plus croissantes dans la mobilisation des besoins de financement, tant pour l'investissement que pour l'exploitation, ont impliqué, à partir des années 1980, une réorganisation progressive des rôles entre les Etats, les opérateurs publics d'eau et d'assainissement, le secteur privé dans ses différentes composantes et les usagers.

Ainsi, le pari, pris par la réunion ACP/CEE de Bamako en 1980, de diminuer le rôle de l'Etat dans la maintenance des pompes à motricité humaine est pour l'essentiel tenu : plus de 60% des pompes fonctionnent malgré les difficultés qu'éprouvent les OCB (CPE, CGPE, etc.) dans le recouvrement des coûts auprès des usagers.

Les fournisseurs de pompes, en liaison avec le secteur privé local et les artisans réparateurs, sont les principaux artisans de cet acquis important. En effet, ils ont créé des pompes à motricité humaine à faible coût d'opération et de maintenance et mis en place une logistique d'entretien et de réparation en articulation avec le secteur informel (artisans réparateurs et dépositaires de pièces détachées).

Dans l'ensemble des pays de l'étude, le principe de la décentralisation de la maintenance des pompes à motricité humaine (s'appuyant sur l'exploitation privée d'un service après-vente de pièces détachées et la rémunération par les OCB des prestations des artisans réparateurs) est maintenant éprouvé.

De même, dans l'ensemble des pays de l'étude, les grandes sociétés d'eau sont essentiellement implantées dans les grandes agglomérations urbaines où elles éprouvent des difficultés à desservir les quartiers périphériques et les quartiers non lotis.

On observe, alors partout, une dynamique d'intervention du secteur privé de type commercial et associatif dans le développement des services publics d'eau potable dans les zones non desservies des agglomérations urbaines, les petites et moyennes villes non couvertes par les sociétés publiques d'eau. Cela a impliqué le développement de la revente d'eau, la mise en place d'associations d'usagers, l'émergence de personnels d'exploitation du service d'eau potable et, dans certains cas, d'investisseurs privés d'infrastructures AEPHA, de structures d'appui/conseil et/ou de gestion de type commercial ou associatif.

De même, en ce qui concerne l'assainissement, la mise en œuvre de schémas directeurs de gestion des déchets, l'approche de Planification stratégique de l'assainissement (PSA) en

milieu urbain et l'approche Promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base (PHA) en milieu rural ont impliqué de développer un marché et une offre de services d'assainissement, essentiellement portées par des opérateurs privés (maçons, structures d'intermédiation sociale, structures de pré-collecte des ordures de divers statuts juridiques, sociétés de vidange et de gestion des boues) et des acteurs communautaires (maçons, relais communautaires). A ces acteurs il convient d'ajouter ceux plus traditionnels comme les artisans puisatiers et les vidangeurs manuels.

En ce qui concerne la récupération des déchets, de nos jours, le secteur informel est le porte-flambeau d'initiatives novatrices comme c'est le cas actuellement de la récupération et de la valorisation des plastiques.

Ainsi, tout autant que dans d'autres domaines de l'économie des pays d'Afrique subsaharienne, le développement des services d'eau et assainissement pour les couches pauvres de la population est tributaire d'une part, de la dynamique du secteur informel et des acteurs de l'économie sociale² et, d'autre part, de la capacité de rénovation de l'action publique afin d'impulser de nouvelles formes d'accompagnement et de régulation adaptés.

² Associations, ONG, coopératives, mutuelles, etc.

5. RÔLE ET PLACE DU CREPA EN MATIÈRE DE PROMOTION DU SECTEUR PRIVÉ EN AEPHA

Le CREPA, compte tenu de sa nature, de sa vocation spécifique et de son expérience, peut se positionner comme un centre de référence pour la promotion de composantes typiques de la dynamique stratégique du secteur privé en AEPHA.

5.1. LES CONSIDÉRATIONS STRATÉGIQUES

5.1.1. La mission, le but et l'approche CREPA

La mission assignée au CREPA est de favoriser l'accès durable à l'eau potable et aux services d'assainissement de base ainsi que le changement de comportement en matière d'hygiène des populations à faible revenu vivant dans les zones rurales, périurbaines et urbaines et dans les villes secondaires.

Son but est de contribuer à l'amélioration de manière durable à la satisfaction qualitative et quantitative des besoins en AEPHA des populations à faible revenu dans les pays membres du CREPA grâce à la réalisation de la recherche pour l'action, à l'exploitation et à la vulgarisation des résultats.

Le CREPA est donc avant tout une institution de recherche et un centre de ressource.

Dans le secteur AEPHA, on peut considérer que la « niche » du CREPA se situe au croisement de deux problématiques : la lutte contre la pauvreté et la durabilité. Les activités AEPHA ciblant les populations pauvres constituent le domaine d'intervention du CREPA. La valeur ajoutée du CREPA dans ce domaine est, en somme, sa capacité à élaborer, à expérimenter et à exécuter sur le terrain des principes « d'ingénierie de la durabilité ».

Ce faisant, il crée les conditions pour :

- Encourager de nouvelles interventions ;
- Augmenter l'impact des interventions conduites par d'autres acteurs.

A cet égard, le CREPA, grâce à la créativité de ses animateurs, a forgé au fil du temps une approche spécifique dite « Approche CREPA ». Celle-ci est définie comme une approche reposant sur trois piliers fondamentaux : des technologies appropriées, des approches participatives et des mécanismes de financement endogène.

C'est la mise en œuvre concomitante et adaptée de ces trois piliers dans toute intervention AEPHA qui contribuera à la durabilité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

5.1.2. Les expériences et les acquis du CREPA

L'expérience et les acquis du CREPA ont été construits principalement autour de :

- La mise en œuvre des projets de recherche et de projets de démonstration afin de prouver l'efficacité d'une technologie et de la méthode pour en assurer l'appropriation et la pérennité ;

- Une stratégie de dissémination et de vulgarisation de ses résultats fondée sur la formation des acteurs, la communication et la diffusion et
- Une organisation en réseau adaptée à sa mission et dotée d'une capacité de gestion appréciable.

C'est cela qui fonde l'originalité et la spécificité du CREPA et qui en a fait, dans les pays membres, le précurseur reconnu du développement de l'assainissement et d'une approche intégrée en matière d'AEPHA.

La vocation du CREPA n'est donc pas d'être un opérateur de programmes d'équipements en matière d'AEPHA et encore moins d'être un opérateur de services publics d'eau et d'assainissement.

5.1.3. Les moyens et perspectives institutionnelles du CREPA

Les ressources humaines, matérielles et financières du CREPA sont naturellement au cœur de sa capacité d'initiative et d'action.

Les difficultés relatives à la mobilisation de ces moyens ont donc grandement influencé et influencent fortement encore aujourd'hui son évolution institutionnelle.

Cependant, le CREPA ambitionne de se positionner clairement pour être perçu comme une organisation proactive et non défensive.

Cela impliquera une volonté et une capacité à mobiliser les bons partenaires financiers pour la réalisation de bonnes activités couvrant de manière efficace le champ d'action de la mission assignée au CREPA.

Aussi, autant dans la recherche de mandats que de partenariats, il importera d'accorder une attention plus soutenue à la préparation et à la mise en œuvre de projets de démonstration ainsi que de programmes de renforcement des capacités, permettant de catalyser une mise à l'échelle des actions en matière d'AEPHA et dans une perspective de durabilité.

A cet égard, il convient de considérer les domaines suivants :

- La planification stratégique en relation avec l'économie des services publics d'AEPHA ;
- La structuration d'une capacité de maîtrise d'ouvrage locale, de la demande et de l'offre de services et d'équipements AEPHA en lien avec les différentes catégories de populations ;
- La valorisation des déchets.

Ce faisant, le CREPA soulignera plus encore que par le passé sa valeur ajoutée, sa spécificité et l'importance pour les Etats membres, les organisations régionales et sous-régionales africaines d'assurer le financement de sa mission de service public.

5.2. LES GROUPES CIBLES STRATEGIQUES POUR L'ACTION DU CREPA

Aujourd'hui, dans l'ensemble des pays de l'étude, la fourniture des services d'eau et assainissement en milieu rural, et à l'immense majorité de la population des quartiers

périphériques des centres urbains, des petites et moyennes villes, repose sur l'ingéniosité des OCB, des associations d'usagers (AU), de GIE, d'opérateurs privés du secteur informel et de l'économie sociale. Ces différents acteurs accomplissent sans conteste une mission de service public et sont aussi et surtout, les maillons essentiels de l'articulation des activités d'AEPHA avec l'économie réelle³ et les principaux vecteurs d'une maturation progressive d'un service public marchand d'eau et d'assainissement.

En matière d'accès durable à l'eau et assainissement pour les couches pauvres de la population, les opérateurs du secteur informel et de l'économie sociale apparaissent sans conteste comme les principaux points d'appui pour le passage à l'échelle et la durabilité.

En effet, rien ne remplace et ne doit remplacer la capacité d'innovation et d'action des acteurs les plus concernés et intéressés à la pérennité des équipements et services d'eau et d'assainissement.

La promotion de tels acteurs, typiques de la dynamique stratégique du secteur privé en AEPHA, apparaît comme un thème central de recherche-action pour le CREPA.

Il convient alors pour le CREPA, conformément à sa mission, d'accorder une attention particulière à la recherche de paliers et de moyens adaptés de croissance pour ces composantes typiques de la dynamique stratégique du secteur privé en AEPHA ainsi qu'à l'accompagnement pour leur professionnalisation progressive et enfin à une meilleure articulation de l'action publique avec ces acteurs.

Les principaux groupes cibles et centres d'intérêt à considérer au stade actuel de la connaissance de la dynamique du secteur sont :

- Les micro-entreprises et PME, les artisans ainsi que le secteur associatif actifs en matière d'offres de services et d'équipements AEPHA ;
- Les structures d'intermédiation sociale notamment dans le secteur associatif qu'il faut accompagner dans la structuration de la maîtrise d'ouvrage locale et de la demande ;
- Le secteur financier et notamment sa composante micro-finance qu'il faut accompagner dans le développement de services financiers adaptés à l'extension de l'AEPHA au sein des couches pauvres (ménages et opérateurs) ;
- L'appui à l'émergence d'une offre de services non financiers adaptés au développement de ces divers acteurs ;
- L'appui à l'innovation et à la création.

³ En substance, leur capacité à s'adapter à la volonté et à la capacité de payer des couches les plus pauvres de la population.

6. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE DE PROMOTION DU SECTEUR PRIVÉ EN AEPHA

Il ne s'agit pas pour le CREPA de monter un projet spécifique d'appui au secteur privé en AEPHA.

En effet, en matière de promotion du secteur privé en AEPHA, le CREPA doit tenir un positionnement en phase avec son but. Comme déjà souligné, la promotion des composantes typiques de la dynamique stratégique du secteur privé en AEPHA doit être abordée avant tout comme un thème central de recherche-action pour le CREPA.

La problématique à considérer n'est plus seulement d'assurer l'adaptabilité technique, sociale et financière des technologies en matière d'AEPHA, mais aussi et surtout de promouvoir leur portage et diffusion à grande échelle par divers opérateurs privés à vocation sociale ou économique.

En outre, il convient de changer quelque peu le regard : au-delà des contraintes, on observe aussi très souvent qu'il existe en tout domaine, partout et toujours, des germes d'innovation et de changement à l'œuvre dans les sociétés. En somme, il convient de tenir compte que l'innovation et le changement sont assez souvent déjà en marche.

6.1. LES TYPES D'INTERVENTION ET LES PARTENAIRES

Sur la base des considérations avancées, on peut distinguer les principaux types d'interventions ci-après qui pourraient être prises en charge par le CREPA selon une approche proactive.

6.1.1. Le projet de démonstration

Il s'agit d'exécuter, à une échelle significative, des idées éprouvées dans les projets de recherche et les microprojets, afin d'enclencher l'appropriation et la réplication des résultats par des porteurs de vocation sociale ou économique déjà à l'œuvre dans le domaine et le contexte considérés.

Dans cette perspective, le CREPA peut agir, soit comme opérateur direct observant les principes d'action des porteurs potentiels, soit comme accompagnateur des porteurs potentiels avec le maximum de flexibilité.

Les partenaires de financement de telles opérations sont : les PTF, les communes et/ou leurs DTSM, les grands opérateurs de services publics d'eau potable et d'assainissement, les structures de financement du secteur privé, les projets d'appui au secteur privé.

Encadré 4 : Quelques idées de projets de démonstration (PdD).

Ces projets permettront d'aborder diverses préoccupations en matière de promotion du secteur privé en AEPHA comme l'identification et la caractérisation des acteurs de l'économie réelle, la rénovation de l'approche de régulation, l'implication des structures de financement, les besoins en renforcement de capacités, les formes nouvelles de financement du CREPA, le montage d'un cadre conceptuel pour la préparation, l'exécution et la capitalisation d'un projet de démonstration ciblant un passage à l'échelle.

PdD 1 : Mise en capacité des opérateurs privés dans la relance de l'exécution du SDGD à Bobo-Dioulasso.

Sous l'impulsion de la Banque mondiale, la commune de Bobo-Dioulasso à l'instar de la commune de Ouagadougou, s'est dotée d'un Schéma directeur de gestion des déchets. Si à Ouagadougou les différents maillons (pré-collecte, transport et mise en décharge au Centre d'enfouissement technique) sont actifs, il n'en est pas de même à Bobo. Les principales difficultés rencontrées sont de trouver les opérateurs privés tels que ceux imaginés par les experts qui ont élaboré le SDGD et de mettre en œuvre une approche novatrice de dévolution des services. Le CREPA, en s'appuyant sur les opérateurs privés existants, et en se plaçant dans une démarche de recherche-action impliquant ces derniers, la commune et les structures de financement de la place, pourrait s'offrir à accompagner une remise à plat de la situation et la relance de l'exécution du SDGD.

PdD 2 : Mise en capacité des opérateurs privés dans le développement de l'assainissement autonome à Ouagadougou, à Bobo-Dioulasso et à Dakar.

La mise en œuvre des plans stratégiques d'assainissement à Ouagadougou (depuis 1999) à Bobo-Dioulasso (depuis 2000) au Sénégal avec le PAQPUD, a engagé une approche spécifique de structuration de la demande et de l'offre de services en matière d'assainissement autonome. Les structures d'intermédiation sociale, les artisans constructeurs qui sont les acteurs privés porteurs de la stratégie, ainsi que les ménages éprouvent des difficultés spécifiques qui freinent l'extension encore plus grande du rythme d'équipement des ménages.

En outre, différents biais (productivisme des animateurs, moralité, instrumentalisation de l'organisation professionnelle, pression sur les tarifs fragilisant le maillon des maçons etc.) réduisent de manière insidieuse l'impact attendu sur les ménages et les opérateurs privés : faiblesse des demandes en VIP et TCM, activité finalement peu rémunératrice pour les maçons et les pré-fabricants de dalles.

Le CREPA, conformément à sa vocation, peut prendre l'initiative d'une recherche-action pour une meilleure efficacité des acteurs (privés) et de leur mise en relation avec les grands opérateurs de services d'assainissement, les ménages et les structures de financement afin de soutenir un meilleur impact économique et social des PSA. En outre, le cas spécifique de Dakar où il n'existe pas une taxe assainissement à l'instar de celle perçue par l'ONEA au Burkina, permettra d'explorer différentes autres formes de financement de la stratégie.

PdD 3 : CREPA, opérateur de recherche-action en matière de gestion de mini-AEP au Burkina et au Bénin.

Les nouvelles opportunités commerciales et professionnelles fécondées par une quinzaine d'années de mise en œuvre de programme d'équipement dans le domaine de l'eau potable, ont conduit aux portes d'une clarification et d'une bonne administration des fonctions de gestion des équipements et infrastructures AEPHA permettant de souligner davantage que le secteur de l'eau potable et de l'assainissement est un puissant facteur de progrès économique, politique et social.

Il est possible à présent, dans le contexte de la décentralisation, du désengagement de l'Etat, du développement de l'Etat de droit et de la démocratie de distinguer :

- Une fonction de maîtrise d'ouvrage en référence au niveau et à la nature de la domanialité publique : national/local, Etat/collectivité locale ;
- Une fonction d'exploitation des équipements et/ou services en référence à l'émergence et au renforcement d'opérateurs de service d'eau autonomes et;
- Une fonction de régulation en référence aux principes du service public.

C'est cette disposition progressive des acteurs qui permet aujourd'hui d'envisager la maîtrise d'ouvrage communale, l'ancrage contractuel et commercial des activités, la professionnalisation des opérateurs, un meilleur recouvrement des coûts et partant un renforcement de la capacité d'autofinancement du secteur. Les pouvoirs publics tentent de donner une impulsion à une telle dynamique avec la mise en chantier de réformes en matière de gestion des infrastructures hydrauliques d'AEP dans les petites et moyennes villes et spécifiquement d'implication d'opérateurs privés.

Le Burkina Faso⁴ et le Bénin⁵ sont engagés dans de telles entreprises qui sont dans leur phase exploratoire.

Ce sont des actions de recherche-action qui interpellent le CREPA dans sa vocation même.

Les stratégies spécifiques définies tant au Bénin qu'au Burkina pour la préparation de nouvelles modalités de gestion impliquant le secteur privé permettent une implication significative du CREPA.

Sur la base des difficultés que rencontrent les maitres d'œuvre de ces opérations, des limites même de l'approche projet, des préoccupations et difficultés spécifiques des opérateurs privés existants sur le terrain, ainsi que de l'expérience même de gestion des mini-AEP existantes dans ces pays et ailleurs en Afrique, le CREPA doit pouvoir impulser une approche novatrice adaptée.

Il ne s'agit pas de vulgariser des « kits institutionnels et de gestion » éprouvés dans d'autres contextes, mais très souvent inadaptés à la situation en Afrique subsaharienne.

PdD 4 : Le CREPA partenaire de la SIBEAU dans le développement de la composante gestion des boues de vidange à Cotonou.

La Société industrielle béninoise d'équipement et d'assainissement urbain a pris l'initiative, avec divers appuis, de la création d'une station de dépotage des boues de vidange de la ville de Cotonou à Ekpè dans le département de l'Ouémé. Les 3/4 des boues de vidange produites dans les quartiers accessibles aux camions de vidange sont reçues par la station.

Aujourd'hui, l'extension de cette station d'épuration de SIBEAU est plus que nécessaire vu la qualité des effluents (1000 à 1500 mg/l de DBO5) qui est très loin des normes admises ; soit moins de 100mg/l.

En outre, la mise en relation avec les opérateurs de vidange n'est pas encore optimale.

Le CREPA pourrait contribuer, en relation avec la SIBEAU, les opérateurs de vidange, les communes concernées, les structures de financement, à engager la consolidation, l'extension, la mise aux normes, une meilleure articulation des acteurs d'une telle opération ainsi qu'une approche de valorisation des boues. Cette expérience pourrait aussi être envisagée à Lomé, au Togo, où différentes initiatives de ce type sont confrontées à des difficultés.

⁴ Programme d'application de la réforme du cadre de gestion des infrastructures hydraulique d'AEP en milieu rural et semi-urbain.

⁵ Initiative eau dans les centres secondaires financée sous forme de pot commun par plusieurs bailleurs de fonds.

Les résultats de telles opérations permettront de soutenir le développement de l'assainissement autonome.

PdD 5 : Développement au Burkina, en partenariat avec le secteur de la micro-finance, la Fondation Entreprendre et la Fondation des Bureaux des artisans, d'outils financiers pour les petits opérateurs privés en AEPHA.

Les petits opérateurs privés en AEPHA, notamment les artisans, sont confrontés à des difficultés d'accès au financement. Dans le même temps le secteur de la micro-finance au Burkina a engagé, avec l'appui de la coopération danoise, une intervention d'appui au secteur de la micro-finance ciblant la consolidation et le développement des Institutions de micro-finance (IMF) couvrant l'ensemble des segments du marché avec une offre de services adaptés en fonction des clientèles cibles.

Il est donc possible pour le CREPA, avec l'appui de la Fondation Entreprendre, gestionnaire d'une intervention d'appui au secteur privé en AEPHA financée aussi par la coopération danoise, de la Fondation du Bureau des artisans, d'engager un partenariat avec le secteur de la micro-finance. Cette initiative prendra en compte, de manière adaptée, les contraintes mêmes du secteur de la micro-finance, les besoins de financement spécifique des petits opérateurs privés de l'AEPHA et des ménages (*Voir PdD 1&2*).

PdD 6 : Recherche-action d'accompagnement au développement de la société SETOM à Bobo-Dioulasso.

La Société d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères (SETOM) à Bobo-Dioulasso est une initiative originale adaptée à la préparation d'une stratégie de développement de services d'appui aux micro-entreprises et PME du secteur AEPHA.

Cette société a été créée par un promoteur non alphabétisé, M. Metba Ouédraogo, engagé depuis 1987 dans la gestion et la valorisation (compostage) des ordures ménagères qui mérite une attention particulière.

Il a d'ailleurs aménagé une aire de compostage où l'on peut observer des produits de compostage mis en vente.

Ainsi, M. Ouédraogo affiche avec fierté devant son entreprise la célèbre formule de Lavoisier : « Dans la nature, rien de se perd, ne se crée, tout se transforme » et affirme non sans fierté également que toute son activité depuis sa retraite de l'armée en est une parfaite illustration. Il affirme aussi non sans enthousiasme que si l'Union communale des groupements de pré-collecte des ordures ménagères (UCGPOM) qu'il dirige était soutenue, elle pourrait remplacer avec efficacité et efficience la voirie municipale !

Sous son impulsion, la SETOM a introduit auprès de la BRS à Ouagadougou une demande de prêt d'un montant de 10 millions de francs CFA pour l'achat de 2 tracteurs et d'un camion benne pour le ramassage des ordures. La société, aux dires de M. Ouédraogo, emploie 16 personnes et gère au moins deux milles abonnés.

A partir de cette situation, et avec l'accord de l'intéressé, le CREPA peut accompagner le besoin de croissance de l'entreprise en relation avec son marché en lui définissant un schéma pour l'équipement, l'organisation et la gestion de l'entreprise et en l'appuyant pour sa mise en œuvre. Cette action peut se faire éventuellement en lien avec le PdD 1 et s'élargir à d'autres structures.

PdD 7 : Appui à l'organisation professionnelle des opérateurs privés de l'AEPHA au Togo.

Au Togo, et particulièrement dans la ville de Lomé, les maillons les plus dynamiques des secteurs déchets solides et liquides domestiques sont sous l'impulsion d'opérateurs privés de divers statuts ; ces acteurs ont engagé des initiatives d'organisation professionnelle qui doivent retenir l'attention.

Ainsi la Fédération des associations de pré-collecte des ordures ménagères et assainissement (FAPOMA) regroupe actuellement presque toutes les associations régulièrement constituées.

De même, environ une quinzaine de la quarantaine de sociétés de vidange de fosses et latrines ont créé un syndicat courant juillet 2006.

Certaines d'entre elles ont reçu des autorisations d'aménagement de stations de gestion de boues.

Certaines initiatives de coopération décentralisées et la BAD ont déjà réalisé des investigations utiles.

Tout cela définit un terrain fertile pour le CREPA pour engager des opérations significatives de recherche-action en rapport avec l'organisation professionnelle, notamment la mutualisation des capacités d'investissement, la structuration et la régulation publique et collective du secteur.

PdD 8 : Appui au renforcement de la capacité d'action des opérateurs privés du secteur assainissement à Bamako, au Mali.

Les GIE, chargés de la collecte primaire, sont la cheville ouvrière de l'assainissement dans le district de Bamako.

Selon les documents disponibles à la DRACPN, 120 GIE s'occupent de la collecte des ordures ménagères à destination des dépôts de transit. Environ une vingtaine d'entre eux est équipée de tracteurs.

Beaucoup de GIE souffrent du sous équipement. Le matériel est souvent vétuste et inadapté. Les ânes n'arrivent pas à supporter le rythme du travail et cela a pour conséquence leur mortalité élevée. Les recettes sont insuffisantes et couvrent à peine les charges de fonctionnement du groupement.

En principe, les GIE ont accès au crédit. Mais, dans les faits, ils rencontrent des problèmes de garanties.

Pour d'autres acteurs, notamment les structures de vidange, les camions citernes ou « Spiros » sont la plupart du temps en mauvais état.

Les GIE n'ont aucun avantage fiscal.

Mais leur problème principal réside dans l'interdiction d'accès aux dépôts de transit de leurs tracteurs. Cette situation a obligé la plupart des GIE des communes centrales, Commune II et III à arrêter l'utilisation des tracteurs, les décharges finales étant trop éloignées.

Cette situation a entraîné des difficultés de remboursement de prêts d'équipement en tracteurs pour certains GIE. C'est donc le cas typique d'un dynamisme remarquable d'opérateurs privés dans une mission de service public confrontés à un environnement particulièrement hostile.

C'est donc pour le CREPA, un terrain de recherche-action par excellence permettant d'explorer les conditions de renforcement des capacités de négociation et d'implication des opérateurs privés dans le développement et la régulation du secteur ainsi que dans la couverture de leurs besoins de financement.

6.1.2. La formation.

Comme on peut le constater, les participants aux actions de formation initiale et continue dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, proviennent très rarement de petits opérateurs privés d'AEPHA.

Il s'agit alors de préparer et de mettre en œuvre une stratégie adaptée de formation pour de tels petits opérateurs privés.

Cette action doit être mise en perspective avec la diffusion de technologies appropriées et d'approches participatives mais aussi et surtout avec les besoins de :

- Développement en matière d'AEPHA de la fonction d'intermédiation sociale et d'appui à la structuration de la maîtrise d'ouvrage locale ;
- Développement des fonctions d'exploitation et de gestion des équipements et services d'AEPHA, des fonctions commerciales et de marketing, ainsi que des formes d'organisation en fonction des marchés.

Une telle stratégie doit être proactive et s'attacher l'appui de spécialistes en formation dans le secteur informel, l'artisanat utilitaire et les PME africaines.

En outre, les problématiques rencontrées dans la gestion des boues de vidange et l'expérience même de certains acteurs privés en la matière, montrent qu'il est nécessaire d'anticiper en liaison avec les universités et centres de formation, sur certains besoins de formation (diplômante et qualifiante) pour certains métiers spécifiques de l'assainissement.

Les partenaires de financement de telles opérations sont les PTF, les grands opérateurs de services publics d'eau potable et d'assainissement, les organisations professionnelles, les structures de développement des services aux entreprises, les projets d'appui au secteur privé.

Encadré 5 : Un nouveau paradigme en matière de durabilité des services d'eau et d'assainissement.

Les services publics d'eau potable et d'assainissement apparaissent sans conteste comme des services marchands dont la valeur économique doit être progressivement accordée aux lois de la production marchande évoluée.

Aujourd'hui, il importe de rechercher, de manière déterminée, les conditions de mise en place progressive d'une économie viable des services publics d'eau et d'assainissement ; ce qui implique de ne plus seulement avoir en vue la faisabilité technique et sociale des actions, mais aussi et surtout leur faisabilité économique et financière et la capacité de gestion qui garantira les résultats macro et micro économiques attendus.

En d'autres termes, il convient d'avoir une approche intégrée pour la planification, l'exploitation et le financement des services d'eau et d'assainissement.

Les caractéristiques de l'approche intégrée

- Demande solvable plutôt qu'une demande sociale : principe d'adaptation à la capacité et volonté à payer des usagers.
- Recouvrement des coûts et solidarité plutôt que l'Etat-providence : construire la responsabilité et l'autonomie par la construction d'une capacité d'auto-financement.
- Le rôle des différents acteurs dans l'administration des fonctions de gestion des équipements d'eau : créer un environnement pour le progrès économique, politique et social.
- La capacité de gestion comme maillon principal de la chaîne de la durabilité.
- Le suivi-appui de l'exploitation et de la maintenance des équipements d'eau comme projet global de réhabilitation et de valorisation des efforts passés et à venir d'équipement.
- La capacité de régulation par une approche collective plutôt que par l'approche administrative : planification stratégique concertée.

Les succès relatifs dans la mise en œuvre des plans stratégiques d'assainissement au niveau de l'ONEA au Burkina Faso, tiennent pour l'essentiel à l'application de tels principes.

Ces principes fondent une nouvelle approche de l'ingénierie d'AEPHA qui met en valeur et prend en compte les exigences d'une économie viable des services publics d'eau et d'assainissement.

Le renforcement des capacités des petits opérateurs privés en relation avec de telles exigences constitue aujourd'hui un enjeu de durabilité en même temps qu'un défi pour le CREPA.

Encadré 6 : L'intermédiation sociale, facteur de structuration d'une maîtrise d'ouvrage sociale en tant que composante de la maîtrise d'ouvrage communale.

Depuis les années 1990, l'exigence d'implication des acteurs dans les différentes interventions de développement a conduit à privilégier les approches dites participatives et les approches dites par la demande. Il s'agit désormais de répondre à une demande d'intervention formulée par une communauté au moyen d'une instruction spécifique réalisée dans le but de s'assurer que les conditions socio-économiques existent pour la pérennité des infrastructures publiques qui seront réalisées.

Le pas qualitatif nouveau réalisé ces dernières années, c'est d'engager le processus d'instruction de la demande sur la base des principes d'une intermédiation sociale réalisée par des associations ou ONG dont la vocation est précisément d'habiliter les communautés locales dans le processus de développement à la base⁶.

Le rôle de l'intermédiation sociale est d'engager une connaissance approfondie des dynamiques socio-économiques et socio-culturelles dans la communauté locale, de ses contraintes diverses, de fournir les informations en relation avec l'intervention souhaitée, d'aider la communauté à entreprendre une action collective pour choisir, mettre en place et gérer efficacement une infrastructure AEPHA.

Autrement dit, dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, il s'est agi de mettre les populations et spécifiquement les usagers des services publics marchands, en position de "décideurs", de "maîtres d'ouvrage", en les faisant, d'une part, participer aux choix et décisions en ce qui concerne les niveaux et la qualité des équipements et services publics locaux d'eau et d'assainissement et d'autre part, en les faisant participer à leur financement tant au niveau de l'investissement initial qu'au niveau du recouvrement des coûts récurrents via les redevances pour services rendus.

C'est cela structurer la maîtrise d'ouvrage sociale qui s'exprimera par des associations populaires, des groupes divers, des mutuelles d'usagers et autres, mis en place pour établir et gérer des bornes-fontaines, des extensions de réseau, des systèmes d'AEP autonomes, la réalisation de caniveaux et de bassins d'orage, établir et gérer des branchements privés, organiser la collecte domiciliaire des ordures, des eaux usées, etc. avec l'appui technique et financier de la municipalité et d'opérateurs de services⁷.

Le concept de maîtrise d'ouvrage sociale veut ainsi simplement traduire, d'une part, l'exigence d'appropriation du développement des services d'eau et d'assainissement par les populations au moyen de leur implication effective et, d'autre part, l'exigence d'éviter la re-centralisation des décisions aux niveaux des autorités locales (bureaucratisme) ainsi que l'exigence de ne pas faire pièce au clientélisme dans le développement des services publics d'eau et d'assainissement (électoratisme).

Au total, en Afrique subsaharienne, les pratiques d'implication des acteurs dans les interventions publiques en matière d'eau et d'assainissement et la décentralisation politique, conduisent à l'émergence d'un espace d'intermédiation entre les populations, les usagers, les autorités municipales, les opérateurs de services d'eau, les structures de financement, les autorités et services déconcentrés. Cet espace peut être occupé par les acteurs de l'ingénierie sociale.

⁶ Au Bénin cela est même consacré depuis 1992 dans les stratégies d'AEP en milieu rural. Cette expérience est reprise dans le cadre du Programme d'appui au secteur et assainissement au Burkina Faso.

⁷ On peut citer l'exemple au Burkina Faso du 3^{ème} projet urbain et à sa suite celui du Programme de renforcement des capacités des communes urbaines (PRCCU) tous financés par la Banque mondiale et le PNUD et qui ont duré au total 10 ans. L'originalité de ces approches en matière de développement local en contexte communal, a donné lieu à des visites d'étude de l'expérience de la part de l'ensemble des pays de l'étude.

La nature spécifique de la structure d'intermédiation sociale (SIS) et sa stratégie spécifique devraient augurer de l'établissement d'une relation pérenne de suivi et d'appui/conseil auprès de la communauté pour pérenniser les bénéfices de l'intervention une fois qu'elle aura pris fin.

Dans cette perspective, l'intermédiation sociale ne doit plus être traitée comme un processus projet mais bien comme un processus permanent d'action sociale pour la viabilité sociale, la durabilité économique et environnementale des équipements et services AEPHA.

La vocation même du CREPA le conduit à promouvoir de tels processus et structures d'intermédiation sociale comme une des pièces maîtresses de l'ingénierie de durabilité ; bien plus, il importe de créer les conditions pour leur émergence et renforcement en tant que facteur de renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale.

Il importe alors d'accompagner le renforcement de la crédibilité sociale et professionnelle des SIS en lien avec le renforcement de l'impact social des programmes d'eau et d'assainissement : les aspects transversaux ainsi que le renforcement de la participation et de la responsabilisation citoyennes dans le développement local.

Le renforcement des capacités des SIS en relation avec de telles exigences constitue aujourd'hui un enjeu de durabilité en même temps qu'un défi pour le CREPA.

6.1.3. L'appui à l'innovation et à la création.

Il s'agit pour le CREPA, bien plus que par le passé, par une démarche de promotion et d'appui de l'innovation et de la création, de renforcer sa capacité à identifier et à promouvoir dans les pays membres de son réseau, les germes d'innovation et de changement à l'œuvre en matière d'AEPHA.

En effet, ces innovations ne sont pas le plus souvent le fait de chercheurs ; elles ont besoin souvent que l'intuition qui les a fait naître soit confortée par un encadrement scientifique, technique, financier et en management. C'est ainsi que certaines créations peuvent devenir des produits de masse et que certaines innovations peuvent servir à féconder des politiques publiques adaptées.

En outre, une telle dynamique de création et d'innovation peut être promue et soutenue par l'organisation de fora ou de journées portes ouvertes spécifiques.

Les partenaires de financement de telles opérations sont les PTF, les grands opérateurs de services publics d'eau potable et d'assainissement, les centres d'études et de recherches, les structures chargées de la protection de la propriété intellectuelle, les communes, les structures de financement du secteur privé.

Encadré 7 : Quelques idées de projet d'appui à la création et à l'innovation (PACI).**PACI 1 : Exemple d'un artisan à Bobo-Dioulasso, Burkina, lauréat au FRSIT 2004.**

M. Sidiki Nignan est artisan soudeur domicilié à Bobo-Dioulasso ; il est membre et responsable à la formation du groupement pré-coopératif des soudeurs de Bobo-Dioulasso Métal Construction, membre de la Fondation des Bureaux des artisans.

M. Nignan est engagé dans la soudure depuis 1982 et possède son propre atelier depuis 1999.

Sa réalisation d'une latrine mobile a été primée en 2004 lors du Forum de la recherche scientifique et de l'innovation technologique (FRSIT).

Depuis cette reconnaissance par la communauté scientifique et technique nationale, l'invention de M. Nignan n'a connu aucune promotion alors qu'une telle création, au regard de ses nombreuses applications possibles, pourrait éventuellement devenir un produit de masse.

C'est le cas typique d'une création dans le domaine de l'assainissement qui peut sans doute faire l'objet d'une démarche d'appui de la part du CREPA.

PACI 2 : L'expérience de gestion partagée d'AEPS à Bobo-Dioulasso.

Dans le cadre du Programme de valorisation des ressources en eau du Sud-Ouest du Burkina Faso (Programme RESO) financé par le 7^{ème} FED, 36 centres ruraux ont été équipés de mini-réseaux d'Adduction d'eau potable⁸ (AEP) ; six de ces mini-AEP sont à vocation pastorale ; 35 mini-réseaux AEP ont été concédés à des Associations d'usagers de l'eau (AUE) et une mini-AEP a été concédée à la commune urbaine de Houndé. Les adductions d'eau potable simplifiées (AEPS) concernent en 2003 plus de 135 000 personnes en milieu semi-urbain et rural dans 5 provinces (Houet, Tuy, Léraba, Comoé et Kéné Dougou).

Les AUE ont créé le 29 mai 2000 une fédération, la Fédération des associations d'usagers de l'eau de la Région de Bobo-Dioulasso (FAUEREB).

La FAUEREB se donne pour mission de susciter la solidarité et l'unité d'action entre les associations membres en tant que fondement du renforcement continu de leur capacité de maîtrise d'ouvrage pour la pérennisation et le développement du service public d'eau potable dont elles ont la charge dans leurs localités respectives.

La création de la FAUEREB a été décidée au cours d'une concertation organisée le 27 juillet 1999 à l'initiative du programme RESO suite à la décision de l'autorité de tutelle du programme de surseoir à la mise en chantier de l'affermage de la gestion de 23 de ces mini-AEP.

Outre la création de la fédération, cette rencontre a retenu les principes de mise en œuvre d'un Centre de gestion des AEPS (CDG) et les prix de vente de l'eau au niveau des AEPS à vocation humaine et pastorale.

En accompagnement de cette initiative, des professionnels des métiers de l'eau ont décidé de la création de l'Association pour le développement des adductions d'eau potable dans la région de Bobo-Dioulasso (ADAE).

L'Association pour le développement des adductions d'eau potable dans la région de Bobo-Dioulasso (ADAE) est une association à but non lucratif de personnes physiques et morales ; son but est de contribuer au développement de la consommation d'eau potable et des pratiques d'hygiène et d'assainissement dans les agglomérations urbaines dans la Région de Bobo-Dioulasso. Elle est constituée conformément aux dispositions de la loi n°10/92/ADP portant liberté d'association au Burkina Faso

⁸ Dans chaque village, le réseau d'AEP est constitué d'un forage à pompage motorisé et de quelques bornes-fontaines alimentées via un château d'eau.

Aujourd'hui, après plus de six années d'exploitation des mini-AEP, les points forts de cette expérience sont les suivants :

- Plus de 90 % des AUE mises en place dans le cadre du programme RESO et les 11 AUE mises en place par le programme 500 forages BAD sont membres de la FAUEREB ;
- 87,5% des membres de la FAUEREB sont suivis par le CDG ;
- La FAUEREB depuis sa création, a tenu régulièrement ses assemblées générales ordinaires. La dernière s'est tenue les 27 et 28 juillet 2006 à Bobo-Dioulasso et a connu la participation effective de 38 AUE à jour de leur cotisation ;
- Le système de gestion FAUEREB/AUE/ADAE est le système de gestion des AEPS dominant dans la Région de Bobo-Dioulasso. Il est unanimement considéré par les partenaires comme un système sécurisé et crédible ;
- En six années d'exercice, la FAUEREB en partenariat avec l'ADAE, a mobilisé auprès de partenaires financiers près de 300 millions de F CFA pour appuyer le développement du service public d'eau potable.

La FAUEREB, grâce à son partenariat stratégique avec l'ADAE, dispose à présent d'outils financiers et méthodologiques pour le développement et la structuration du service public d'eau potable dans les centres semi-urbains non couverts par l'ONEA :

- Un mécanisme de mutualisation des équipements et des provisions destinées à la maintenance des systèmes et à l'investissement (Extension des réseaux) ;
- Un mécanisme de financement des besoins d'investissement productif, forgé avec l'appui de la BACB ; ce mécanisme adossé sur un fonds de garantie permet aux AUE d'obtenir des crédits auprès de la BACB. Ce mécanisme a permis la mise en place, au courant de l'année 2002, de prêts long terme au profit des AUE de Mangodara et de Sidéradougou qui ont ainsi pu réaliser, avec l'appui du SEDIF⁹ et du FSD¹⁰, des extensions et renforcement de leur réseaux AEPS ;
- Un fonds pour le développement des branchements particuliers ;
- Un outil de planification du développement du service public de l'eau : le Schéma directeur local d'AEP (SDALAEP).

Une telle expérience, outre le fait qu'elle illustre parfaitement les perspectives décrites dans le PdD 3 de l'encadré 4 et dans l'encadré 6 relatif à l'intermédiation sociale, est un terrain de recherche en lien avec la planification, l'exploitation et le financement des services publics d'eau dans les gros bourgs ruraux, les petites et moyennes villes, voir en complément de l'action des grandes sociétés d'eau dans les quartiers périphériques et non lotis des grandes agglomération urbaines.

Le CREPA, en relation avec l'ADAE, avait du reste soumis un projet de recherche y relatif dans le cadre d'un appel à propositions lancé dans le cadre du PADSEA II qui, malheureusement, n'a pas été retenu.

PACI 3 : L'expérience de l' AIRTAE sur la valorisation des déchets plastiques au Burkina.

M. Philippe Yoda est Burkinabè et est le coordonnateur de l'Association pour l'innovation et la recherche technologique appropriée en environnement (AITAE).

Il a mis au point un procédé de valorisation des déchets plastiques appelé « *Me Gabru* ».

Grâce à cette technique, divers polymères thermoplastiques peuvent être mélangés par micro homogénéisation ou pyrolyse afin de produire une nouvelle matière thermoplastique directement utilisable pour la fabrication d'objets utilitaires durables : pots de fleurs, pavés, tuiles, loges de compteurs, bancs, etc.

Il a été lauréat de la médaille d'or du Salon international de l'innovation, organisé par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. Au niveau national il a été à plusieurs occasions primé. Il a été primé tout à la Foire régionale de développement (FRD) tenue à Bamako au Mali les 13 et 14

⁹ Syndicat des Eaux d'Ile de France qui regroupe 144 communes de la région parisienne depuis 1923.

¹⁰ Fonds social de développement : outil financier de la coopération française (Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France) au Burkina Faso.

novembre 2006. C'est une initiative de la Banque mondiale qui s'intéresse aux meilleurs projets innovants.

Dans un entretien accordé au quotidien *Sidwaya* du Burkina courant octobre 2006, il évoque son parcours, ses joies et ses craintes par rapport à la transformation des déchets plastiques qui, selon lui, « contribue pourtant à la protection de l'environnement et à la lutte contre la pauvreté dans notre pays ».

Cette activité, aux dires de M. Yoda, non seulement le fait vivre, mais nourrit aussi 25 autres personnes, particulièrement des femmes.

Il lance un appel aux autorités en charge de l'assainissement, afin qu'elles aient foi en ce procédé qui est viable à long terme, source de création d'emplois et qui contribue à la protection de l'environnement et à la lutte contre la pauvreté.

C'est aussi là le cas d'une création dans le domaine de l'assainissement qui peut, sans doute, faire l'objet d'une démarche d'appui de la part du CREPA.

6.2. POSITIONNEMENT DU CREPA SIEGE (CS) ET DES REPRESENTATIONS NATIONALES (RN)

Une des spécificités du CREPA qui doit être renforcée, c'est son organisation en réseau. En effet, outre la flexibilité qu'elle doit permettre afin que soit prise en compte la spécificité du territoire d'action de chaque RN, cette organisation rend possible l'échange d'expériences et de résultats, de données et d'informations en relation avec la promotion du secteur privé en AEPHA via le CS. Cela sera possible au travers de cadres harmonisés pour la priorisation, la conception, la mise en œuvre, l'évaluation et la capitalisation d'actions en relation avec les types d'interventions préconisées.

C'est donc avant tout dans les RN que les idées et les initiatives pour l'action doivent émerger. C'est au CS de susciter et d'appuyer le développement des capacités d'initiative et d'action des RN et de veiller à la qualité scientifique et technique des actions et des résultats.

6.3. DEVELOPPEMENT DES CAPACITES D'ACTION DU CS ET DES RN

Pour le CS, il s'agira de développer ses capacités d'accompagnement méthodologique, scientifique et technique des RN sur les différentes thématiques d'intervention. Cela peut impliquer de repenser l'organisation actuelle afin d'une part, de renforcer les synergies entre recherche et ingénierie comme cela a été suggéré par l'évaluation externe de mai 2005 et d'autre part, de construire progressivement les RN, non pas comme de simples relais du CS essentiellement tournés vers la recherche de mandats pour assurer leur survie (attitude défensive), mais comme de véritables centres d'appui à la construction de la vocation du CREPA au niveau de chaque pays membre du réseau.

Dans cette optique, les capacités des RN doivent être renforcées afin qu'elles soient à même de prendre en charge une approche plus diagnostique et proactive dans la recherche de mandats et de partenariats dans le champ des types d'interventions préconisées.

7. CONCLUSION

Le secteur privé en AEPHA, en relation avec la vocation du CREPA, présente une certaine spécificité : il est essentiellement constitué d'acteurs du secteur informel et de l'économie sociale. Sa dimension stratégique tient au fait que, dès à présent, il prend une large part dans l'accès à l'eau et à l'assainissement pour les couches pauvres de la population de tous les pays membres du réseau CREPA. C'est en somme la partie invisible de l'iceberg !

C'est donc un allié inattendu du CREPA en même temps qu'un objet et un sujet de recherche.

Prendre en charge une telle réalité peut renforcer le CREPA dans son positionnement naturel, améliorer sa capacité à mobiliser les bons mandats et les bons partenariats pour les bonnes activités en lien avec sa vocation.

Une approche méthodologique a été proposée pour la promotion du secteur privé en AEPHA ; elle définit des groupes cibles, les types d'interventions possibles et les partenaires à mobiliser ; elle peut être mise en œuvre dès à présent au moyen d'un approfondissement et d'une exploitation judicieuse des rapports-pays sur l'état des lieux.

ANNEXES

ANNEXE 1 - BIBLIOGRAPHIE

1. Accord de coopération entre le programme des nations unies pour les établissements humains et le CREPA et annexes : Appui au programme EVA II en eau et assainissement à faible coût au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal.
2. Bruno VALFREY et Bernard COLLIGNON, Septembre 1998. « Les opérateurs privés du secteur informel qui approvisionnent en eau les petits centres et les quartiers péri-urbains » Communication à la II^{ème} rencontre «Dynamiques sociales et environnement »
3. COWI avril 2004, Compte rendu des ateliers de capitalisation et de formulation indicative de la sous composante Appui direct aux opérateurs privés (ADOP) Burkina Faso.
4. CREPA Document de programme de la phase V (2006-2010). Version 6 novembre 2005.
5. Philippe YODA, Septembre 2002.Document de proposition au prix de partenariat innovateurs pour le développement durable dans les écosystèmes tropicaux en Afrique du Sud.
6. CREPA septembre 2004.Document de Vision à long terme du CREPA. 2^{ème} version.
7. Gisèle KABORE. Octobre 2006. Rapport final « Evaluation de l'état de connaissance, du rôle, des conditions et de la contribution du secteur privé en AEPHA au Burkina Faso ».
8. LABODJA Abdoul-Baki. Octobre 2006. Evaluation de l'état de connaissance, du rôle, des conditions et de la contribution du secteur privé en AEPHA au Togo.
9. Bécaye Sidy DIOP. Octobre 2006. Evaluation de l'état de connaissance, du rôle, des conditions et de la contribution du secteur privé en AEPHA au Sénégal. Rapport d'étude.
10. Bréhima BERIDOGO. Octobre 2006. Evaluation de l'état de connaissance, du rôle, des conditions et de la contribution du secteur privé en AEPHA au Mali.
11. Mme Marlène Da Silveira. Novembre 2006. Evaluation de l'état de connaissance, du rôle, des conditions et de la contribution du secteur privé en AEPHA au Bénin. Rapport final.
12. L'assainissement autonome : une réponse aux politiques de développement massif de l'assainissement. n°1 avril 2006 Journal du PAQPUD.
13. PEA Afrique. Août 2003. Les communautés prennent en charge l'amélioration de leur environnement urbain en partenariat avec les acteurs institutionnels.
14. Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau (Mali), décembre 2003. Préparation de la mise en œuvre du transfert des compétences dans le domaine de l'hydraulique.
15. MAHRH/Danida. Décembre 2005. Programme d'Appui au Développement de l'Agriculture du Burkina Faso, Phase II : Composante n°3 : Appui au secteur de la microfinance.
16. MAHRH. Juin 2006. Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015 - Etat des lieux, volume 1 : alimentation en eau potable,
17. MAHRH. Juin 2006. Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015 - Etat des lieux, volume 2 : Assainissement –Eaux usées et excréta,

18. Sidwaya in Lefaso.net du 17 octobre 2006. Protection de l'environnement : Philippe Yoda, un passionné de la transformation des déchets plastiques.
19. Salifou KONATE Février 2005. Rapport d'identification du PADDAB2 Composantes Développement des filières et Promotion du secteur privé. Rapport provisoire Financement DANIDA.
20. Rapport de capitalisation du CREPA : analyse
21. Rapport de capitalisation CREPA : catalogue des expériences du CREPA
22. ARC. Juillet 2005. Rapport de restitution de la capitalisation et de l'évaluation externe du CREPA.
23. Rapport d'évaluation externe CREPA : rapport principal et annexes. Version provisoire, mai 2005
24. Suzanne SNELL. Services d'eau et d'assainissement pour les populations pauvres des zones urbaines - Opérateurs privés des Services d'eau et d'assainissement : profils et typologie,
25. Statuts de l'Union communale des groupements de pré-collecte des ordures ménagères de Bobo-Dioulasso.
26. CREPA, 2007 : Capitalisation de l'évolution générale du CREPA – Rapport de synthèse.

ANNEXE 2 - LISTE DES PERSONNES RENCONTREES.

1. Rigobert Anouga : promoteur de la société Sya Kini
2. Adama Coulibaly : soudeur affilié au Bureau des Artisans
3. Aboucar Daboné : artisan maçon affilié au Bureau des artisans
4. Seydou Drabo : Directeur des services techniques municipaux comme de Bobo-Dioulasso.
5. Maxime Hien : Chef de service assainissement Bobo-Dioulasso.
6. Halidou Koanda : chargé de programme CREPA.
7. Yaya Konaté : coordonnateur du PASUB
8. Sidiki Nignan : soudeur affilié au Bureau des Artisans
9. Ouattara : Service technique de la Houétienne d'Entreprise.
10. Metba Ouédraogo : promoteur de SETOM Bobo-Dioulasso.
11. Ludovic Traoré: sociologue ; service assainissement Bobo-Dioulasso.
12. Vla Lambert Traoré : Chef de Projet/Antenne de Bobo-Dioulasso et désigné ci – après sous le sigle « PRCCU Bobo
13. Participation à la réunion hebdomadaire du 19/12/2006 des animateurs du bureau d'études BEMSEC/R à Bobo-Dioulasso chargé opérateur de l'ONEA pour la MOS à Bobo-Dioulasso.
14. Participation à la réunion mensuelle du 21/12/2006 des artisans participant aux activités de PSAB
15. Sibiri Sanou : responsable de l'antenne de Bobo-Dioulasso de la Fondation bureaux des Artisans